



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EN-03-GT**

Isolation d'un plancher dans bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5000 et 10000m².

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) de résistance thermique $R \geq 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$ sur/sous plancher.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat partie à l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.

Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m ² d'isolant					
1,2 m ² K/W ≤ R < 2,4 m ² K/W <i>Uniquement pour des actions engagées avant le 1^{er} janvier 2008</i>			R ≥ 2,4 m ² K/W		
Zone climatique	Energie de chauffage		Zone climatique	Energie de chauffage	
	Electricité	Combustible		Electricité	Combustible
H1	2 200	3 400	H1	4 800	7 600
H2	1 800	2 800	H2	3 900	6 200
H3	1 200	2 000	H3	2 700	4 300

X

Secteur d'activité	Facteur correctif
Bureaux	0,5
Enseignement	0,4
Commerces	0,5
Hôtellerie - Restauration	0,4
Santé	0,9